
Michel et Monique BONNARD

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

Tel : 04-63-08-28-09

E-mail : bonnard63@gmail.com

Maitre Sophie PUJO

Avocate Associée

35 Rue Blatin

63000 Clermont Ferrand

Clermont Ferrand, le Date de la poste

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Madame,

Je fais suite à votre courrier comminatoire du 17 Juillet dernier.

Nous avons constaté les 31/07 et 01/08 que contrairement à ce que vous affirmiez dans le susdit, Madame Massena utilise une télécommande qui fonctionne parfaitement.

Son employé de maison l'a utilisé le 31/07 pour sortir le réceptacle d'ordures ménagères, en utilisant l'allée située sur notre terrain et l'a de nouveau utilisé dans les mêmes conditions, le lendemain pour rentrer ce réceptacle.

Le 01/08, Madame Massena a donné accès et sortie par ce moyen, à une entreprise d'entretien de chaudière gaz, qui a emprunté avec son véhicule l'allée passant sur notre propriété.

Nous aimerions comprendre comment votre cliente peut faire valoir les arguments que vous avez développés à notre rencontre, y compris celui de ne pouvoir faire recoder ses télécommandes, alors qu'il est flagrant qu'elle en dispose. ?

Il semblerait au vu de ces événements, qu'elle en ait toujours disposé ? ?

Or ce matériel, s'il était effectivement en panne, ne peut être recodé sans accéder à l'armoire de commande du système d'ouverture du portail, abrité dans nos locaux.

Nous nous interrogeons sur la provenance de cette télécommande, car vous n'avez pas fait recoder par un professionnel les quatre télécommandes en votre possession, ni répondu à notre proposition de recodage sous contrôle d'huissier.

Il est cependant de notoriété publique que ces matériels sont régulièrement et frauduleusement codés à des fins malveillantes par captation et analyse des ondes émises.

Il faut également savoir que ces télécommandes peuvent intégrer plusieurs codages simultanés agissant sur différents récepteurs.

Nous souhaitons obtenir la certitude que si ces éléments ont été codés par un tiers extérieur, ils ne peuvent en aucun cas commander les ouvertures automatisées de nos garages privés, ce qui permettrait l'accès à notre domicile hors de notre contrôle.

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer la provenance de ces télécommandes et qui en a effectué le codage.

Nous vous demandons également de bien vouloir nous y donner accès, afin que nous puissions vérifier qu'elles ne permettent en aucun cas l'ouverture et l'accès à nos parties privatives.

Vous remerciant par avance de votre réponse à cette légitime interrogation,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel BONNARD